



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
et de la mer**

Service Risques, Sécurité et Littoral
Unité Gestion du Littoral

DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE MOUILLAGE DE CORPS-MORT

DEMANDEUR :

Nom et prénom (du représentant légal) : Alizier Charles
Date et lieu de naissance : 23 juillet 1980
Dénomination (société ou association) : bateau JASON IV
Forme (SA, SARL,...) : micro entreprise
siège social : JASON IV
SIRET ou N°RNA (association) : 839 727 633 000 19
Adresse : 8 rue Gâte Grenier 17590 Ars en Ré
N°tél. : 06 09 68 46 76
Mel : armementjason@gmail.com

NAVIRE CONCERNE :

Nom : JASON IV Mode d'armement⁽¹⁾ : pêche, navigation côtière, circulation, plaisance
Immatriculé à : La Rochelle Type de navire⁽¹⁾ : quillard, dériveur, coque en V
sous le n° : 678 641 Longueur hors-out : 7m20
Tirant d'eau maximum (avec dérive) : 1m20

SITUATION DU MOUILLAGE DEMANDE :

- a) Commune de ARS EN RE Lieu-dit : La Grange
- b) Définition géographique (voir plan joint)
- c) Caractéristiques du mouillage :
- Poids du corps-mort : 7 tonnes
 - Rayon d'évitage maximum navire compris : 50 m
 - Longueur de chaîne : 30 m
 - Coordonnées GPS en WGS 84 : N 46°11'938' O 001°31'544'
 - Flotteur : ballon

SITUATION DU MOUILLAGE DEMANDE :

- Signalisation : JASON

Contraintes prises pour le dimensionnement du mouillage :

- Marnage maximum : m ;
- Cote hydrographique minimale : m CM ;
- Hauteur d'eau maximum : 3... m ;
- Hauteur d'eau minimum : 0... m ;
- Courant :m/s
- Houle : <2.5 m

Documents complémentaires à fournir :

- Copie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation
- Extrait Kbis (société) ou statuts (association) ou SIRET
- Plan de situation ou extrait de carte marine indiquant l'emplacement exact sollicité
- Engagement de payer la redevance complété et signé
- Copie de l'attestation d'assurance du navire
- Évaluation des incidences Natura 2000 (cf. imprimé correspondant)

MOTIF DU CHOIX DE L'EMPLACEMENT :

À préciser

Depuis des années, La Grange est un lieu stratégique pour les marins pêcheurs d'Ars. Géographiquement le trou de la grange se rapproche des différents lieux de pêche, ce qui économise 2 heures de transit à chaque marée.

Ce dernier a été creusé par les anciens, afin que les bateaux puissent débarquer leurs sardines et rester au mouillage en sécurité, la houle ne brise pas dans le Trou de la Grange.

Enfin, les bateaux peuvent appareiller du trou de la grange avec 2 heures ou 1 heure de flot (en fonction du coefficient), quant au port d'Ars, il faut attendre 3 heures de flot. En somme, le Trou de La Grange économise du temps (entre 2 et 6 heures par marée) et du gasoil. La jetée de la grange est répertoriée comme un lieu de débarquement, c'est donc une opportunité de pouvoir y laisser le bateau.

A...ARS.EN.RE....., le...22 septembre 2023.....

Le demandeur, ALIZIER. Charles

(1) rayer la(es) mention(s) inutile(s)